

Au Conseil Communal de Prangins

Rapport de la Commission chargée de l'étude du Préavis N° 62/92

CONCERNE : BUDGET COMMUNAL 1993

---

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Commission des Finances composée de MM. J.P. Bussard, M. Jeanneret, E. Micheloud (rapporteur), Ch. Schmid et M. Syfrig s'est réunie les 6, 12 et 19 novembre 1992. MM. Jeanneret et Schmid n'ont pas participé à la séance du 6 novembre.

A la demande de la Commission, M. J.P. Frutiger, syndic et municipal responsable, a assisté à la séance du 12 novembre. Nous le remercions pour les informations qu'il a apportées.

La Commission a examiné les charges et revenus budgétés pour 1993 et retenu, partant du tableau récapitulatif en page qui suit, les éléments suivants :

1. Budget prévoyant un excédent des recettes ordinaires (y.c. les redevances de la SEIC), avant amortissements, de Fr. 379'400.- contre un excédent de Fr. 315'500.- dans le précédent budget.
2. Après des amortissements de Fr. 689'700.-, déficit des comptes ordinaires de Fr. 310'300.-, à comparer à un déficit de Fr. 588'300.- dans le budget 1992.
3. Excédent de recettes des services (sans les redevances de la SEIC) de Fr. 222'900.- (Fr. 210'100.- dans le précédent budget).
4. Autofinancement (= déficit des comptes ordinaires + amortissements + excédent des services) d'un montant de Fr. 602'300.- contre Fr. 525'600.- dans le budget 1992.

Il convient d'ajouter que, d'après les derniers éléments connus de la Municipalité, les comptes 1992 boucleraient avec un excédent de recettes en lieu et place du déficit de Fr. 272'800.- qui avait été budgété à fin 1991.

	BUDGET 1993		Budget 1992	
	Charges	Revenus	Excédent (+) Déficit (-)	Excédent (+) Déficit (-)
	1000 Fr	1000 Fr	1000 Fr	1000 Fr
<b><u>COMPTES ORDINAIRES</u></b>				
1. Administration générale	881.8	4.3	- 877.5	-799.8
2. Finances	1'653.9	8'483.2	+ 6'829.3	+ 5'879.3
3. Domaines et bâtiments	1'396.6	482.7	- 913.9	- 395.5
4. Travaux	1'401.5	461.0	- 940.5	- 950.2
5. Instruction publique / Cultes	2'572.2	70.0	- 2'502.2	- 2'367.8
6. Police	334.8	25.5	- 309.3	- 294.7
7. Sécurité sociale	1'016.5	0.0	- 1'016.5	- 855.8
8. Service électrique		110.0*	+ 110.0	+ 100.0
	<u>9'257.3</u>	<u>9'636.7</u>	<u>+ 379.4</u>	<u>+ 315.5</u>
<b><u>Excédent des recettes avant amortissements</u></b>			<b>+ 379.4</b>	<b>(+ 315.5)</b>
(y.c. bénéfice Service électrique)			=====	
Amortissements	<u>689.7</u>		<u>- 689.7</u>	<u>(- 588.3)</u>
<b><u>Total général des comptes ordinaires</u></b>				
	<u>9,947.0</u>	<u>9,636.7</u>		
<b><u>Excédent des dépenses après amortissements</u></b>			<b>- 310.3</b>	<b>(- 272.8)</b>
(y.c. bénéfice Service électrique)			=====	
<b><u>SERVICES</u></b>				
1. Collecteurs E.C. / E.U.	36.0	270.0	+ 234.0	
2. Station d'épuration	157.1	120.0	- 37.1	
3. Défense-incendie	61.1	78.0	+ 16.9	
4. Service des eaux	310.9	320.0	+ 9.1	
	<u>565.1</u>	<u>788.0</u>	<u>+ 222.9</u>	
<b><u>Excédent des services</u></b>			<b>+ 222.9</b>	<b>(+ 210.1)</b>
(sans Service électrique)				
Attribution aux financements spéciaux	260.0			
Prélèvement sur les financements spéciaux		37.1		
	<u>825.1</u>	<u>825.1</u>		

\* inclus dans le préavis (page 2)  
dans le total du revenu des services de Fr. 898,000.-.

L'examen en détail des comptes joints au préavis et les informations additionnelles apportées par Monsieur le Syndic a notamment amené la Commission aux constatations suivantes :

- L'impôt sur le revenu des personnes physiques (compte n° 210.4001), qui représente environ les 2/3 des recettes fiscales, devrait s'élever à Fr. 4,685,000.-. Ce montant est de 4.5 % supérieur aux recettes effectives 1991 et, de 3.2 % supérieur aux recettes finalement attendues pour 1992 selon les dernières prévisions de la Municipalité.
- Les charges salariales du personnel communal sont estimées globalement à Fr. 1,068,000.-, à comparer à un montant de Fr. 1,039,000.- dans le budget 1992 et à des charges effectives de Fr. 864,000.- pour 1991.

Le chiffre du budget 1993 tient compte d'un poste supplémentaire (14 au lieu de 13) pour la conciergerie du nouveau bâtiment scolaire.

La Municipalité a prévu pour 1993 une augmentation de 3.6 % des salaires au titre du renchérissement et un supplément de 2.4 % pour des augmentations individuelles au niveau de l'échelle des salaires et du mérite.

- Dans les dépenses au titre de l'Instruction publique et de la sécurité sociale, répertoriée en page 6 du préavis, on constate un accroissement de Fr. 875,000.- (budget 1992) à Fr. 1,000,000.- de la participation communale aux écolages selon convention avec la Commune de Nyon.

La Commission des Finances s'attendait à voir baisser cette contribution vu la disponibilité du nouveau bâtiment scolaire pour des transferts d'élèves de Nyon à Prangins pour l'année scolaire 1992/1993. Ce n'est finalement qu'en 1994 qu'un tel transfert devrait alléger le budget communal.

La Commission estime que, sur un plan général, les recettes ont été évaluées de manière réaliste. Au niveau des dépenses, elle relève une augmentation de la plupart des postes. La Commission ne conteste pas ces augmentations. Elle part néanmoins de l'idée que la Municipalité ne considère pas l'inscription d'un montant au budget comme une obligation de dépense. Cela vaut d'autant plus, qu'en dehors du climat économique morose actuel, des charges additionnelles liées aux nouveaux investissements votés (ou à voter) vont grever toujours plus les budgets à venir, ce qui doit pousser à des économies partout où cela est possible.

Conclusions

La Commission des Finances unanime vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE PRANGINS

vu le Préavis municipal n° 62/92 concernant le budget 1993,

lu le rapport de la Commission des Finances,

attendu que ce dernier a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

DECIDE

d'adopter le budget communal 1993 tel que présenté.

Prangins, le 19 novembre 1992

Le Commission des Finances

J.P. Bussard

  
.....

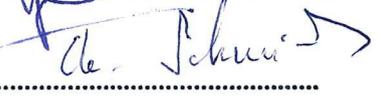
M. Jeanneret

  
.....

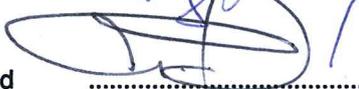
M. Syfrig

  
.....

Ch. Schmid

  
.....

E. Micheloud  
(rapporteur)

  
.....